

Informations de base	
2025/2872(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur la situation en Afghanistan: soutenir les femmes et les communautés touchées par les récents tremblements de terre	
<b>Subject</b>	
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
<b>Zone géographique</b>	
Afghanistan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2025	Débat en plénière		
09/10/2025	Décision du Parlement	T10-0229/2025	Résumé
09/10/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2872(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0415/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0416/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0417/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0418/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0420/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0425/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0426/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0427/2025	06/10/2025	

# Résolution sur la situation en Afghanistan: soutenir les femmes et les communautés touchées par les récents tremblements de terre

2025/2872(RSP) - 09/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 504 voix pour, 74 contre et 30 abstentions une résolution sur la situation en Afghanistan : soutenir les femmes et les communautés touchées par les récents tremblements de terre.

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

Le 31 août 2025, un tremblement de terre de magnitude 6,0 a frappé la province de Kunar, dans l'est de l'Afghanistan, faisant plus de 2.200 morts et des milliers de blessés, et détruisant plus de 6.700 maisons. Au moins 11.000 personnes sont déplacées et vivent dans des tentes à l'approche de l'hiver. La réduction de l'aide internationale et les restrictions imposées par les talibans ont considérablement entravé les opérations de secours. En outre, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée en raison des restrictions fondées sur le genre, du manque de femmes médecins et de l'accès limité à l'aide humanitaire.

L'UE et ses États membres comptent parmi les principaux donateurs humanitaires en Afghanistan. Ils ont approuvé un financement d'urgence d'un million d'euros, qui s'ajoute aux 161 millions d'euros d'aide humanitaire déjà alloués en 2025.

Dans cette résolution, le Parlement a exhorté la communauté internationale à coordonner ses efforts pour accroître et fournir l'aide humanitaire, reconstruire les infrastructures et apporter un soutien médical et psychologique aux survivants, y compris des soins traumatologiques.

les députés ont fermement condamné les nombreuses restrictions fondées sur le genre et les politiques discriminatoires mises en place par les talibans, qui empêchent les Afghanes d'accéder à l'éducation, à la formation médicale, aux soins de santé et au travail humanitaire, ce qui a conduit à l'instauration d'un apartheid fondé sur le genre. À cet égard, le Parlement a appelé l'UE à soutenir la reconnaissance de l'apartheid fondé sur le genre comme un crime contre l'humanité.

Les autorités de facto afghanes sont invitées à :

- lever toutes les restrictions imposées aux femmes;
- rouvrir les centres de formation médicale aux femmes, compte tenu de la pénurie criante de personnel médical féminin dans le pays;
- lever immédiatement les restrictions imposées aux travailleuses humanitaires et aux étudiantes, afin de permettre aux femmes de participer pleinement aux efforts de secours en cas de catastrophe et aux organisations de défense des droits des femmes de poursuivre leur travail en Afghanistan.

L'UE et les États membres sont appelés à accroître la pression sur les talibans, notamment par des sanctions ciblées, le gel des avoirs et des interdictions de voyager à l'encontre des dirigeants talibans responsables de violations systématiques des droits de l'homme, et à s'abstenir de renouer des relations diplomatiques avec les talibans.